

ÉTÉ SOLIDAIRE



• JE SUIS PARTENAIRE...

ANALYSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2021





Table des matières

INTRODUCTION.....	5
INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES.....	6
PROCÉDURE.....	6
ANALYSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2021	6
ÉVALUATION DU PROJET 2021.....	7
LES PROMOTEURS.....	7
LES PARTENARIATS.....	9
LES JEUNES ENGAGÉS	11
<i>Les critères de sélection des jeunes</i>	<i>12</i>
<i>La gestion des candidatures.....</i>	<i>16</i>
<i>La rémunération des jeunes</i>	<i>16</i>
LES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES ET LES TÂCHES RÉALISÉES PAR LES JEUNES.....	17
<i>Les publics bénéficiaires</i>	<i>17</i>
<i>Les tâches attribuées aux jeunes.....</i>	<i>19</i>
<i>Comment les tâches sont-elles choisies ?</i>	<i>21</i>
PISTES D'AMÉLIORATIONS PROPOSÉES POUR 2022	23
L'AUGMENTATION DU SUBSIDE.....	23
LES DÉLAIS ADMINISTRATIFS	23
LE CONTENU DE L'APPEL À PROJETS.....	23
UNE PLUS GRANDE VISIBILITÉ POUR LE PROJET	24
L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES.....	24
CONCLUSION.....	25
ANNEXES.....	27
APPEL À PROJETS	27
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 – FORMULAIRE TRANSMIS AUX COMMUNES VIA LE GUICHET DES POUVOIRS LOCAUX	33



Introduction

La solidarité est un principe fondateur du vivre ensemble.

Être solidaires les uns à l'égard des autres implique de s'inscrire dans des rapports d'interdépendance, de complémentarité, de coopération, d'échange. C'est aller à l'encontre du repli individualiste, du chacun pour soi, de l'exclusion de « l'autre » et de la compétition. Sans solidarité entre ses membres, une société humaine ne peut perdurer.

Depuis 1994, chaque année, un appel à projets nommé « Été solidaire, je suis partenaire » est adressé aux pouvoirs locaux. Dans ce cadre, des subventions de la Région wallonne sont octroyées pour que des jeunes réalisent des projets solidaires durant les mois de juillet et d'août.

Les objectifs de ces projets consistent notamment à favoriser les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens, en particulier les personnes plus fragiles. L'opération Eté solidaire est également un outil de lutte contre l'isolement et la vulnérabilité des jeunes, touchés notamment par la crise sanitaire.

Ainsi, depuis plus de 25 ans, des milliers de jeunes découvrent, grâce à ce subside, le monde du travail, se rendent utiles dans leur environnement direct et perçoivent leurs services communaux sous un autre jour.

En 2021, afin de dynamiser l'opération auprès des petites entités, leur permettre d'engager un nombre de jeunes significatif pour des actions de cohésion et de solidarité auprès de la population dont l'isolement en milieu rural est parfois plus important, les 149 communes de moins de 10.000 habitants pouvaient engager jusqu'à 10 jeunes.

Pour la deuxième année consécutive, les conditions de mise en œuvre de l'opération ont été marquées par la crise sanitaire. A cette dernière, se sont ajoutées les terribles inondations du mois de juillet. La participation des communes à l'appel à projets reste cependant bien réelle et toujours plus grande.

***En 2021, 226 communes ont participé à l'opération,
soit 86% des communes de Wallonie.
Plus de 80% d'entre elles ont mené des projets avec des
partenaires
et 2824 jeunes ont pu être engagés grâce au subside octroyé.***

« Été solidaire, je suis partenaire » apporte ainsi sa contribution aux nombreuses initiatives de solidarité mises en œuvre par la Région wallonne.

Informations opérationnelles

Procédure

L'appel à projets est généralement communiqué aux villes et communes dans le courant du premier trimestre de l'année. En 2021, il a été lancé le 31 mars.

Conformément au Contrat d'administration 2020-2024 et à l'objectif de dématérialisation des procédures, les communes ont pu déposer leur candidature via l'interface numérique du *Guichet des pouvoirs locaux*. Pour ce faire, elles devaient compléter un formulaire et joindre la délibération du collège communal actant la volonté de la commune de participer au projet. Ces démarches devaient être effectuées pour le 25 avril 2021. Les délais de réaction étant très courts pour les communes, en accord avec le cabinet, 16 candidatures ont encore été acceptées jusqu'au 28 avril.

La Wallonie ayant été durement touchée par les inondations à la mi-juillet, certains projets ont été adaptés afin de répondre à l'urgence rencontrée par les communes.

Comme chaque année, une FAQ a été rédigée et publiée sur le site de la DiCS. Son ambition était de partager les bonnes idées permettant une adaptation des projets.

Au total, 227 villes et communes ont déposé leur candidature pour le projet « Eté solidaire ». L'une d'entre elles a renoncé à son projet au cours de l'été en raison de difficultés politiques et financières.

Analyse des rapports d'activités 2021

Chaque année, au terme de la mise en œuvre des projets « Eté solidaire », les opérateurs sont tenus de compléter un rapport d'activités ainsi qu'un rapport financier. La Direction de la Cohésion sociale (DiCS) conçoit le modèle du rapport d'activités repris en annexe, le transmet à chaque promoteur et analyse les informations qu'il contient. Cette démarche d'établissement d'un rapport d'activités (et d'un rapport financier par ailleurs transmis auprès de la Direction des Ressources financières) est obligatoire pour rester éligible lors des appels à projets ultérieurs. Cette année, comme pour le dépôt des candidatures, le rapport d'activités a pu être complété et transmis via le *Guichet des pouvoirs locaux*.

Trois communes n'ont pas transmis leur rapport d'activités à la DiCS, malgré le rappel effectué dans le courant du mois d'octobre¹. Les réponses de 223 communes sont donc disponibles sur les 227 ayant annoncé leur participation à l'opération « Eté solidaire ». Dans les paragraphes suivants, après la présentation des communes candidates, les analyses sont donc effectuées sur la base de ces 223 rapports. Les réponses des promoteurs sont analysées et, dans la mesure du possible, comparées à celles des années précédentes. L'analyse est structurée par thèmes qui couvrent quasiment toutes les questions du rapport d'activités.

¹ Ces trois communes ont cependant remis leur rapport financier auprès de la Direction des Ressources financières.

Évaluation du projet 2021

Les promoteurs

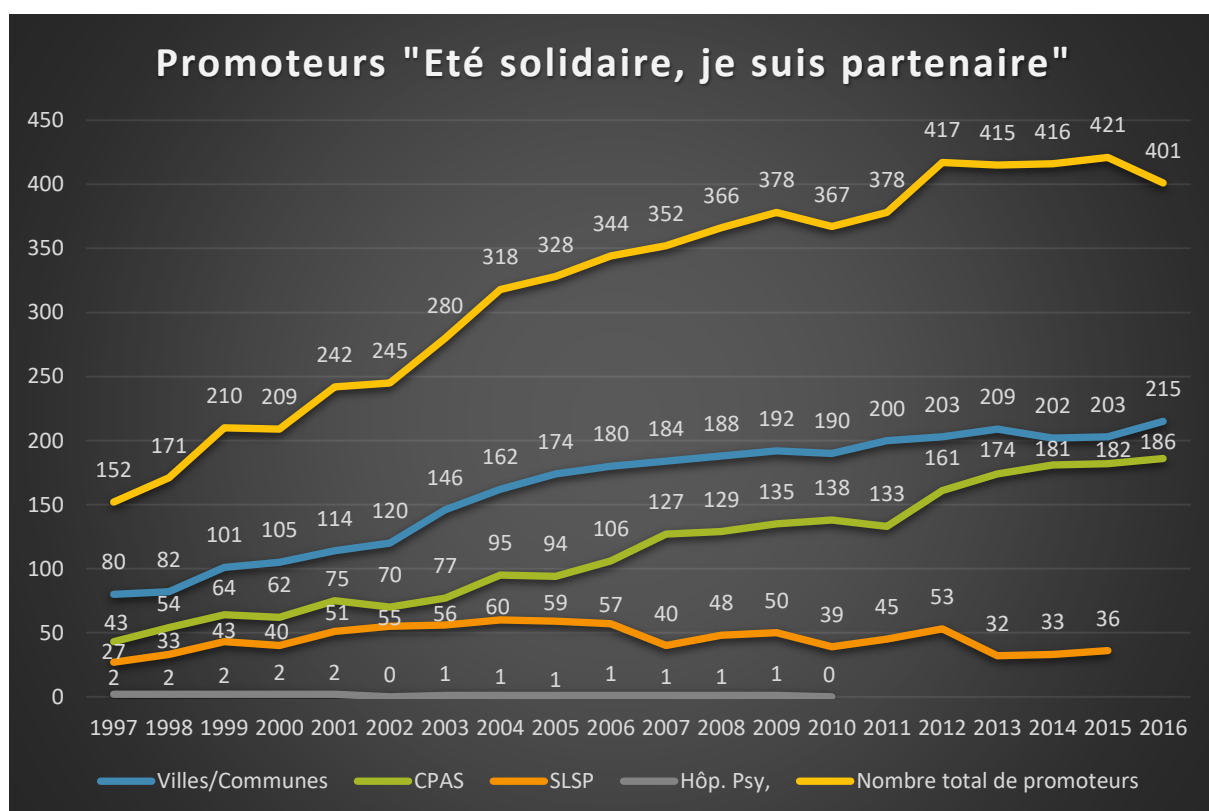
Depuis sa naissance, « Eté solidaire, je suis partenaire », en abrégé ESOL, a subi plusieurs modifications qui ont eu des répercussions importantes sur le nombre de promoteurs.

Lancée en 1994, l'opération ESOL ciblait à l'époque les communes de plus de 10.000 habitants, leur CPAS et les Sociétés de logement de service public (SLSP). Les hôpitaux psychiatriques régionaux se sont ajoutés à partir de 1996. Dès 1997, les 262 communes wallonnes sont devenues éligibles, de même que les 253 CPAS, 127 SLSP et 2 HPR.

Depuis 2011, les hôpitaux psychiatriques régionaux n'ont plus été associés à l'opération. En 2016, il a été décidé de ne plus allouer de subsides aux Sociétés de logement de service public. En 2017, ce sont les CPAS qui n'ont plus pu bénéficier des subsides. Restent concernées les 262 communes wallonnes.

Pour mémoire, voici la répartition des promoteurs jusqu'en 2016.

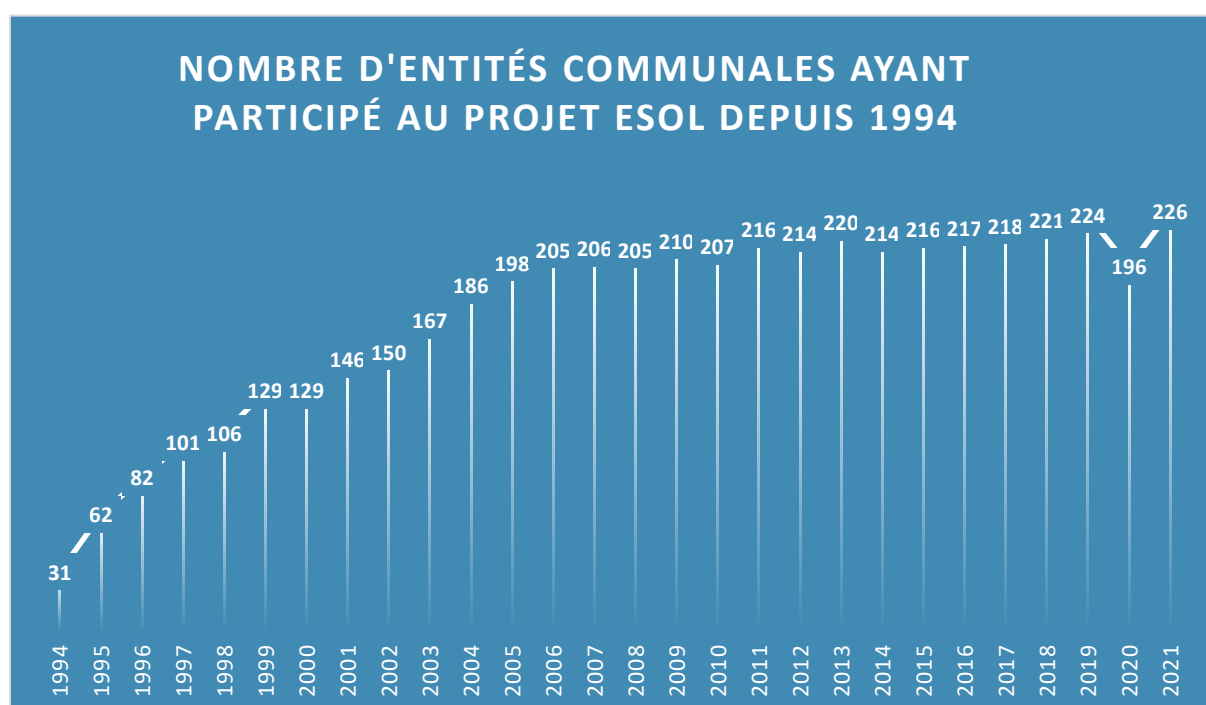
Graphique 1 : Evolution du nombre et du type de promoteurs « Eté solidaire » de 1997 à 2016



Aujourd'hui, seules les communes wallonnes sont éligibles pour déposer un projet. Elles restent cependant largement encouragées à travailler avec différents partenaires : CPAS, Sociétés de logements de service public, associations culturelles, sociales, sportives, AMO, Maisons de jeunes, etc. Plus de 80% des communes saisissent d'ailleurs cette opportunité et mettent les projets en œuvre avec des partenaires. Nous y reviendrons plus loin.

Si l'on s'intéresse aux entités communales qui ont participé au projet depuis sa création, on peut constater que leur nombre est en constante évolution. Après une diminution liée à la crise sanitaire en 2020, le taux de participation en 2021 poursuit sa lente évolution pour atteindre le plus haut niveau à ce jour².

Graphique 2 : Evolution du nombre de communes ou entités communales ayant participé au projet ESOL depuis 1994



² Il est possible d'affirmer que 226 communes ont participé au projet en 2021 car 226 ont rentré au moins le rapport financier et/ou le rapport d'activités.

Le tableau ci-dessous montre que la répartition des communes sur l'ensemble du territoire varie d'une province à l'autre. Ainsi, le taux de participation le plus élevé se retrouve dans le Hainaut où 99% des communes participent au projet.

Tableau 1 : Répartition des communes participant au projet « Été solidaire » par province

Répartition des communes participantes par province			
	Nombre de communes participantes	Nombre de communes dans la province	Taux de participation
Province de Liège	67	84	80%
Province de Namur	34	38	89%
Province du Brabant Wallon	26	27	96%
Province du Hainaut	68	69	99%
Province du Luxembourg	31	44	70%
Total général	226	262	86%

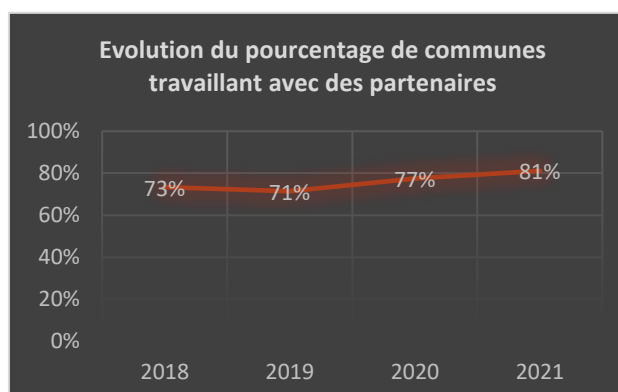
Les partenariats³

En 2021, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, l'appel à projets incitait les communes à travailler en partenariat avec d'autres acteurs locaux : CPAS, Sociétés de logement de service public (SLSP), associations culturelles, sociales ou sportives, services d'aides en milieu ouvert (AMO) ou encore les Maisons de jeunes. Le fait qu'une commune s'associe ou non avec un acteur local n'a pas d'incidence sur le montant de la subvention auquel elle peut prétendre. En revanche, cela multiplie les possibilités d'encadrement des jeunes. Ces partenariats sont également encouragés afin d'identifier les jeunes en situation de vulnérabilité. Ce point sera abordé plus loin.

Parmi les 223 communes, 181 ont respecté la volonté que les projets soient menés en collaboration avec un ou plusieurs partenaires tandis que 42 communes l'ont mené seules. Autrement dit, 80% des projets ESOL ont été réalisés avec un partenaire au moins.

Graphique 3 : Evolution du pourcentage de communes travaillant avec des partenaires depuis 2018

Au total, 310 partenaires ont été associés aux projets. Il s'agit de 141 CPAS, 29 associations culturelles, sociales ou sportives, 40 maisons de jeunes, 29 AMO, 17 institutions accueillant un public spécifique (maison de repos, personnes handicapées...), 13 SLSP et 39 autres acteurs locaux. Bien que les CPAS ne soient plus promoteurs, ils semblent toujours bien présents dans la réalisation des projets ESOL.

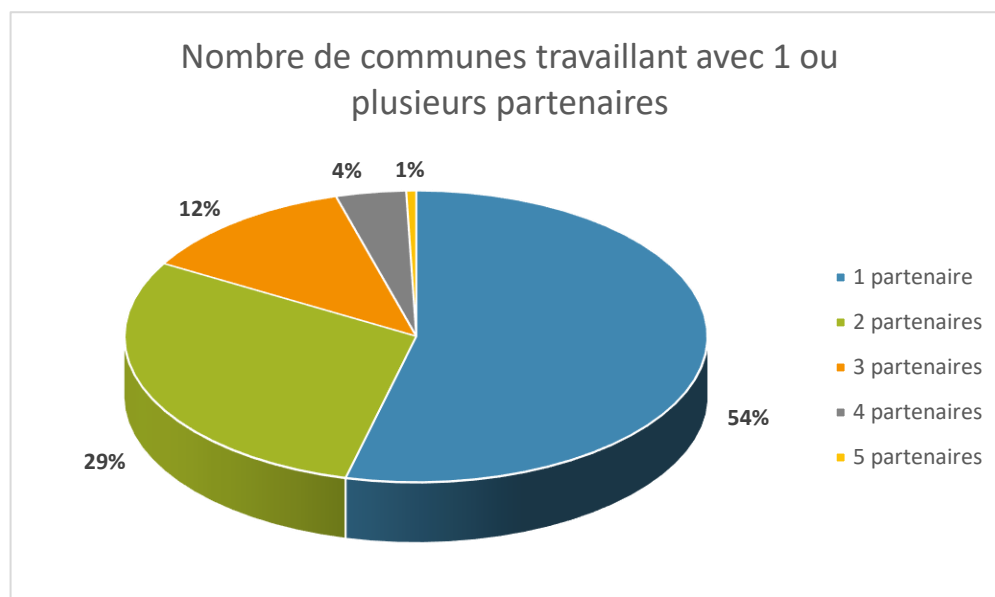


³ A partir de ce point, l'analyse se base sur les 223 rapports d'activités rentrés.

En parallèle, d'autres partenariats se développent de plus en plus.

Une analyse plus fine des réponses permet de constater que les jeunes engagés ne travaillent pas tous en même temps (cette pratique s'est d'ailleurs fortement développée en lien avec la crise sanitaire). Cet étalement des équipes d'étudiants durant l'été permet aux communes de mener plusieurs projets de front, avec des collaborations diverses.

Graphique 4 : Répartition des communes selon le nombre de partenaires avec lesquels elles travaillent



En 2020, l'examen des rapports d'activités avait permis de constater qu'en l'absence de partenariats extérieurs, de nombreuses collaborations entre services communaux se mettaient en place pour assurer l'encadrement des jeunes durant l'été. Il s'agissait peut-être d'une conséquence de la crise sanitaire car cette année, les partenariats avec d'autres services communaux ne sont plus mentionnés que dans une faible mesure.

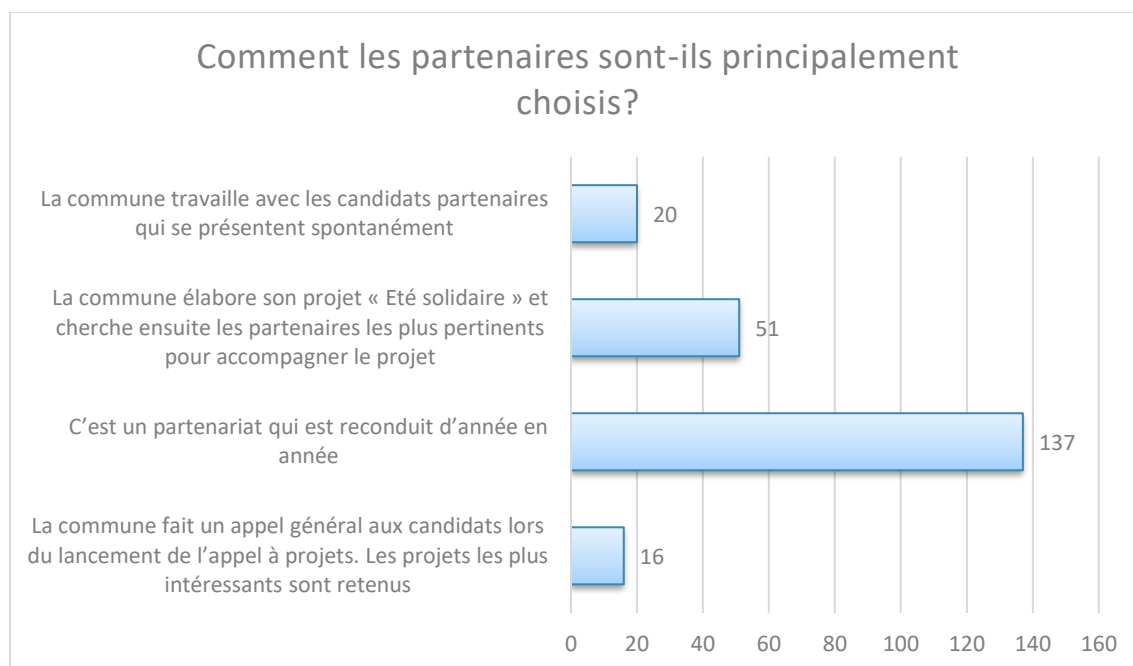
On note en revanche un certain intérêt pour les partenariats avec les régies de quartier qui sont évoquées dans une dizaine de projets.

Les communes ont également été interrogées sur la manière dont les partenariats étaient établis. Le graphique ci-dessous montre que dans la plupart des cas (137), ce sont des collaborations qui se répètent d'année en année.

Cinquante et une communes élaborent le projet et cherchent ensuite le partenaire le plus pertinent pour les aider à le mettre en œuvre, 20 communes travaillent avec les partenaires qui se présentent spontanément et 16 lancent un appel à projets sur leur territoire avant de sélectionner celui qui s'avère le plus intéressant.

Les réponses peuvent être cumulatives. En effet, comme évoqué plus haut, différents partenariats sont parfois noués et les périodes d'engagement étalées durant l'été. Il est donc possible de travailler selon plusieurs méthodes.

Graphique 5 : Critères de choix des partenaires



Les jeunes engagés

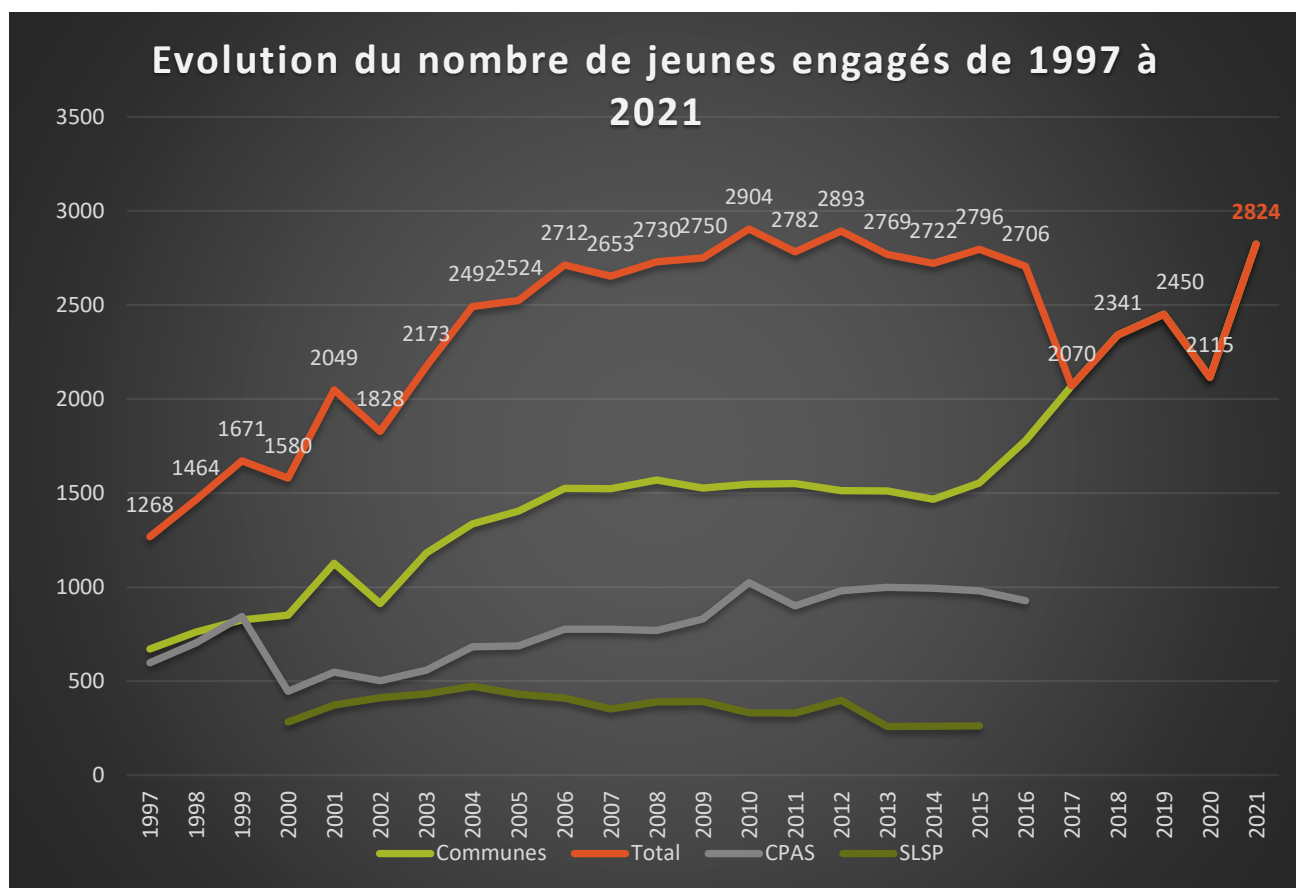
Le nombre de jeunes engagés par les promoteurs durant l'été a eu tendance à augmenter de 1997 à 2006. Ensuite, ce nombre est resté au-delà de 2650 jeunes, avec un pic de 2904 jeunes engagés en 2010. Une forte diminution est observée en 2017, en lien avec la suppression du budget à destination des CPAS. En 2018 et 2019, l'augmentation de l'enveloppe budgétaire permet aux communes d'envisager l'engagement d'une plus grande quantité de jeunes, sans atteindre pour autant le niveau des années précédentes. En 2020, le nombre diminue à nouveau en lien direct avec la diminution des communes participantes.

En 2021, l'opération se veut un outil de lutte contre l'isolement dans un contexte perdurant de crise sanitaire. Afin de dynamiser l'opération auprès des petites entités, leur permettre d'engager un nombre de jeunes significatif pour des actions de cohésion et de solidarité auprès de la population dont l'isolement rural est parfois plus important, les 149 communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier de 10 jeunes subventionnables. Cette opportunité est largement saisie puisque parmi les 107 communes de moins de 10 000 habitants candidates à l'opération, 78 ont demandé à pouvoir engager au moins 10 étudiants, soit 73%. La capacité à pouvoir assurer l'encadrement des jeunes durant la période estivale explique sans doute pourquoi toutes n'ont pas profité de cette possibilité.

Cette initiative et l'engouement des communes pour le projet ont permis d'engager 2824 jeunes en fonction du subside.

Après réception et contrôle des justificatifs financiers, 2799 étudiants ont pu effectivement être subventionnés, pour un total d'1 346 116,80 €.

Graphique 6 : Evolution du nombre de jeunes engagés par les promoteurs et par les communes, de 1997 à 2021



Les critères de sélection des jeunes

En 2021, l'appel à projets énonçait trois critères de sélection à respecter par les promoteurs de projets pour l'engagement des jeunes :

- une mixité de genre parmi les jeunes recrutés,
- une moitié concernée par des difficultés sociales et/ou économiques,
- l'absence de lien de parenté au premier degré entre le jeune et une personne exerçant un mandat public pour le compte du promoteur ou d'un de ses partenaires, ou avec une personne exerçant une fonction de direction dans l'un des services du promoteur ou de l'un de ses partenaires.

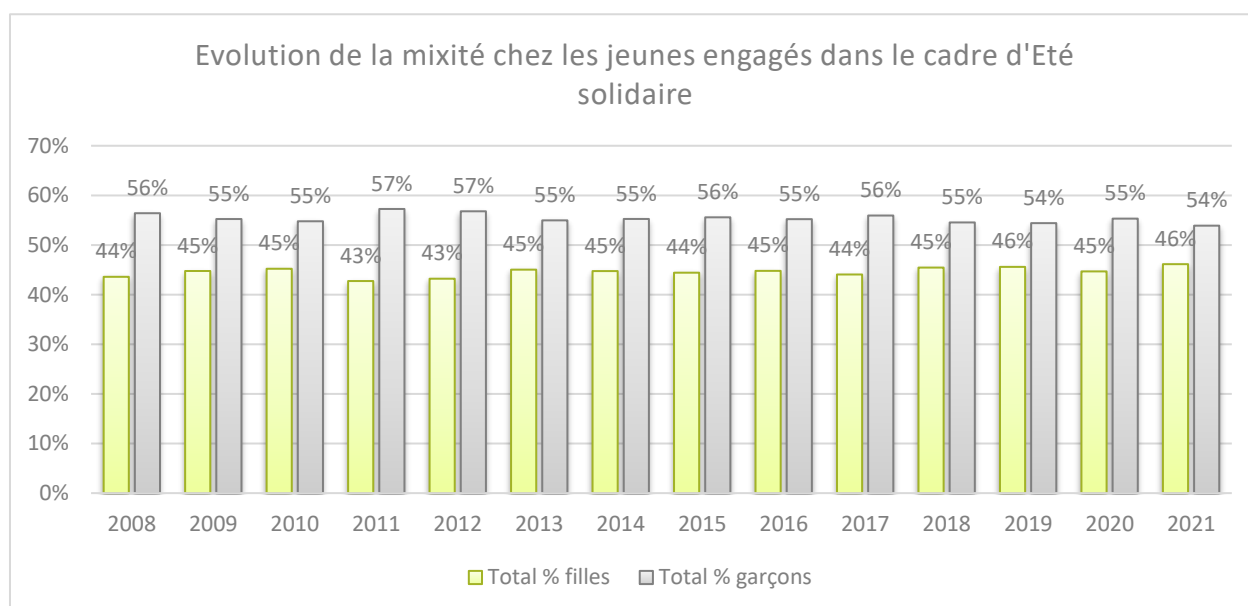
Concernant ce dernier critère, aucune question n'est posée aux communes dans le rapport d'activités 2021, mais il s'agit d'une condition de principe que les promoteurs s'engagent à rencontrer lors du dépôt de leur candidature.

La mixité

Depuis 2008, les proportions de filles et de garçons engagés sont stables. Les filles représentent 43 à 46% des jeunes engagés, tandis que les garçons 54 à 57%. Avant 2007, la proportion de filles variait de 29 à 39%. L'année 2007 a constitué une transition dans la mesure où le pourcentage de filles atteignait pour la première fois 42%. Dans l'appel à projets de l'époque, un critère facultatif invitait à ce que 40 % de filles soient engagées. L'appel à projets 2021 ne fixe pas ce pourcentage, mais la mixité parmi les jeunes engagés reste obligatoire. Bien que l'on tende doucement vers une parité, les garçons restent plus nombreux que les filles, respectivement 1512 et 1313, soit 54% de garçons et 46% de filles.

Ce taux n'est cependant pas homogène dans toutes les communes. En effet, 73 communes ont recruté des jeunes de manière parfaitement paritaire et les filles étaient plus nombreuses dans 50 communes. Notons que 3 promoteurs n'ont engagé que des garçons (3, 6 et 7) et 1 promoteur n'a engagé que des filles (10).

Graphique 7 : Evolution de la mixité chez les jeunes engagés dans le cadre d'« Eté solidaire » depuis 2008



Les difficultés sociales et/ou économiques

Dans le cadre de l'opération, une attention particulière doit être accordée au recrutement de jeunes en situation de vulnérabilité. La moitié des jeunes engagés doit être confrontée à des difficultés sociales et/ou économiques. Cela comprend par exemple : des jeunes issus de ménages dont les revenus principaux proviennent d'allocations sociales ; des jeunes issus de ménages faisant l'objet d'une guidance sociale (par exemple pour une intervention en médiation de dettes) ; des jeunes faisant l'objet d'une guidance sociale individuelle (services d'aide à la jeunesse, services d'aide aux jeunes en milieu ouvert, CPAS, etc.). Les collaborations avec ces services et institutions permettant de toucher et recruter des jeunes éloignés du marché du travail sont vivement encouragées.

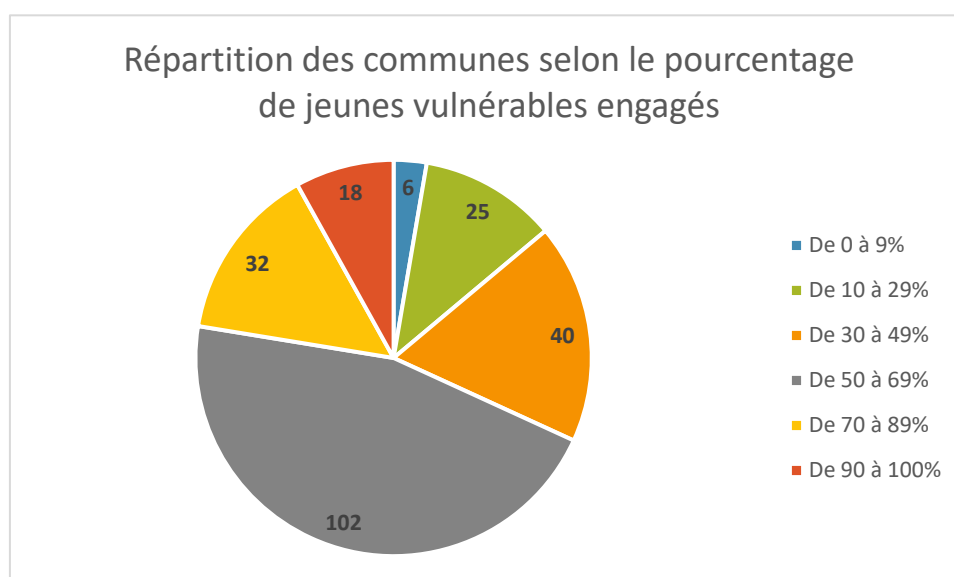
L'importance du respect de ce critère a été rappelée clairement dans l'appel à projets et huit communes qui n'avaient engagé aucun jeune en situation de vulnérabilité en 2020 ont été

interpelées. Elles étaient invitées à y être particulièrement attentives cette année et à fournir les justificatifs utiles à la démonstration de leurs démarches. Six d'entre elles ont engagé des jeunes en situation de vulnérabilité en 2021, preuves à l'appui. Deux communes maintiennent malheureusement leur position et n'ont à nouveau pas engagé de jeunes plus fragiles cette année.

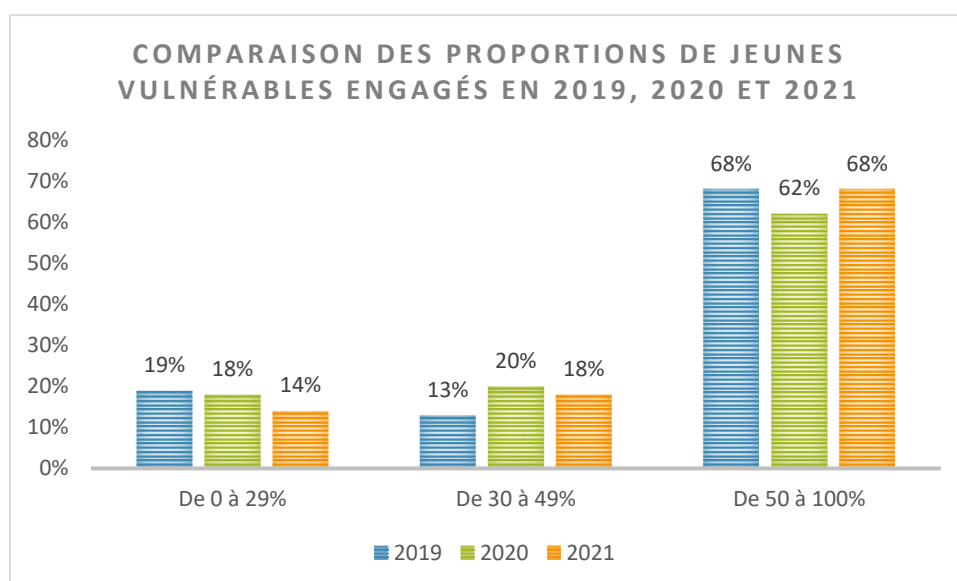
Globalement, en 2021, 56% des jeunes engagés étaient confrontés à des difficultés sociales et/ou économiques.

Comme énoncé ci-dessus, chaque commune devait respecter cette parité. Dans les faits, 156 communes (68%) ont engagé au moins 50% de jeunes confrontés à des difficultés sociales et/ou économiques - 16 parmi elles ont engagé uniquement ces profils de jeunes. A l'inverse, 71 communes ont engagé moins de 50% de jeunes correspondant au profil requis, ce qui représente 32% de l'ensemble des communes. Six communes n'ont pas recruté du tout de jeunes confrontés à des difficultés sociales et/ou économiques. Deux d'entre elles s'en étaient déjà abstenues l'an dernier. Elles ont été interpellées par courrier à ce sujet.

Graphique 8 : Répartition des communes selon le pourcentage de jeunes en difficulté qu'elles ont engagés



Graphique 9 : Comparaison des proportions de jeunes vulnérables engagés par les communes en 2019, 2020 et 2021



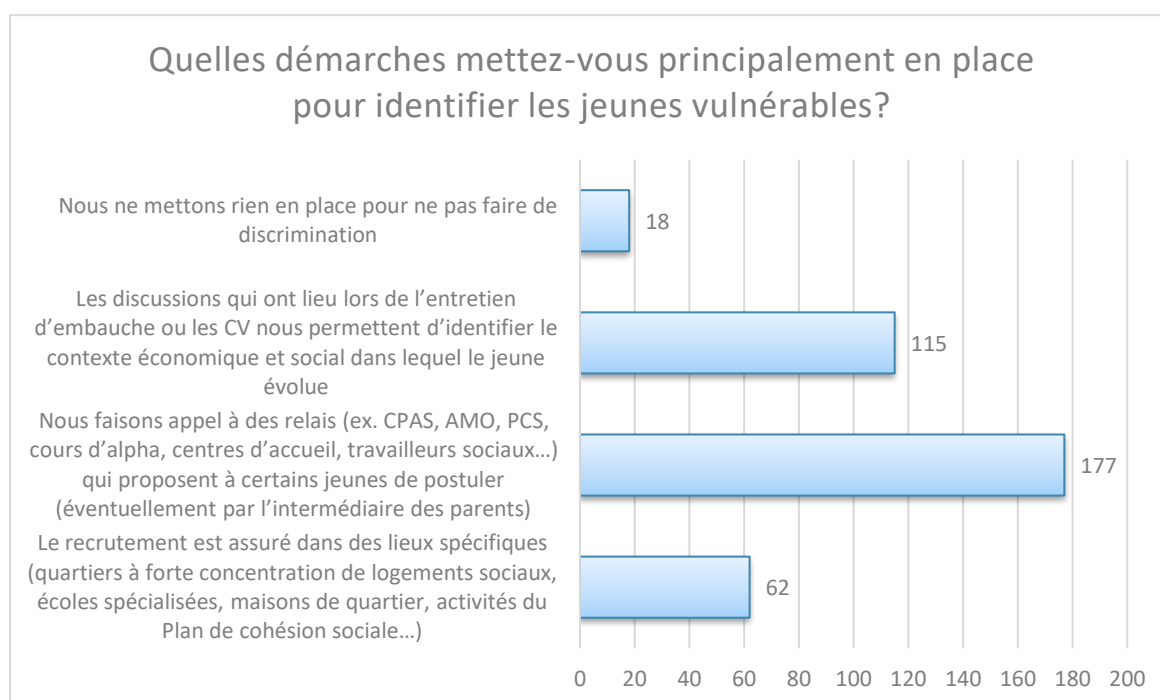
Comment les jeunes sont-ils identifiés ?

Si la toute grande majorité des communes se plie volontiers à cette exigence de l'appel à projets, chaque année, d'autres se plaignent de la difficulté qu'elles éprouvent à recruter des jeunes en situation de vulnérabilité. Afin de mieux identifier les mécanismes mis en place dans les communes, une nouvelle question a été introduite à ce sujet dans le formulaire d'évaluation.

Le graphique ci-dessous permet de constater que 177 communes font appel à des relais pour les aider dans leurs démarches de recrutement des jeunes. Dans la moitié des communes, ce sont également les discussions qui ont lieu lors des entretiens d'embauche qui permettent d'identifier le contexte économique et social dans lequel le jeune évolue. Un peu plus d'un quart des promoteurs assurent directement le recrutement dans des lieux spécifiques.

Enfin, 18 communes restent frileuses par rapport à cette exigence et ne mettent rien en place afin de ne pas faire de discrimination. Cette démarche, ou absence de démarche, reste interpellante dans la mesure où le public ciblé par l'appel à projets est en partie spécifique. Il est donc justifié de mettre en place les procédures utiles pour l'identifier, même de manière discrète.

Graphique n° 10 : Démarches mises en place par les communes pour identifier les jeunes vulnérables



La gestion des candidatures

En 2021, parmi les 223 communes ayant rempli le rapport d'activités, 141 déclarent avoir refusé des candidats. Au total, les candidatures de 2362 jeunes ont été refusées dans le cadre de l'appel à projets. Toutes les communes ont motivé ces refus.

Le motif le plus fréquemment évoqué fait référence au nombre de places disponibles dans le cadre du projet et à la nécessité de faire des choix. Cet argument est avancé par environ la moitié des communes. C'est aussi la capacité d'encadrement des services communaux ou des partenaires qui explique cette limitation. Ensuite, ce sont massivement des critères de sélection directement liés à l'appel à projets, propres aux communes ou aux aléas de la recherche d'emploi qui sont évoqués (indisponibilité aux dates proposées, autre job trouvé, choix à opérer entre plusieurs candidats).

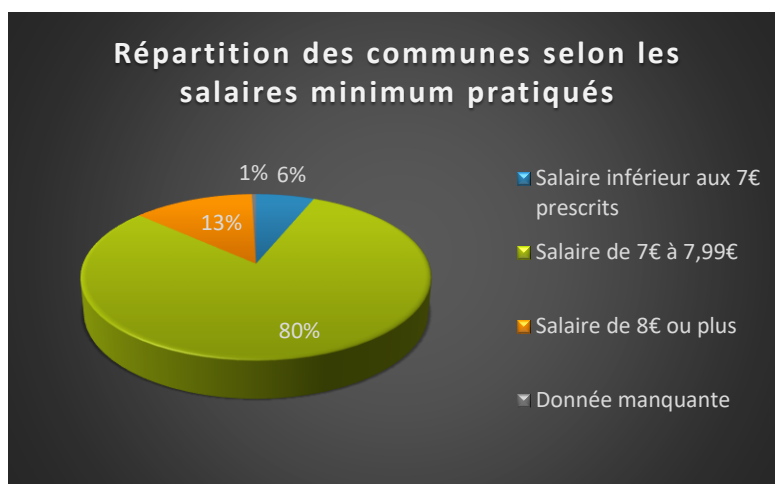
Notons également que 1316 jeunes ont été engagés par les communes sur fonds propres.

La rémunération des jeunes

La participation financière de la Wallonie à la rémunération des jeunes s'élève à 7,00 € par heure à condition d'engager les jeunes pendant 10 jours ouvrables à raison de 7 heures par jour en moyenne. Le salaire doit donc être calculé de manière à ce que les jeunes perçoivent au minimum 7€ nets par heure, déduction faite des cotisations sociales personnelles et de celles qui sont à charge de l'employeur (soit 7,19€ bruts par heure et 7,58€/h charges patronales comprises). Le coût pour les promoteurs est donc de 0,58€/h, soit 40.6€ pour un contrat de 10 jours. Chaque promoteur a la possibilité de proposer une rémunération plus élevée, pour autant que ce complément salarial soit à sa charge.

Graphique 11 : Répartition des communes selon les salaires minimum pratiqués

Sur la base des informations encodées dans les rapports d'activités et malgré les informations clairement énoncées dans l'appel à projets, 14 communes appliquent toujours un salaire inférieur au salaire minimum imposé. Le tarif renseigné le plus bas étant de 4,76€. Cependant, 179 communes appliquent un tarif compris entre 7 et 7,99€ et 29 appliquent un salaire minimum supérieur ou égal à 8€.



Le rapport permet de constater que 161 communes appliquent le même barème pour tous les étudiants, que le montant soit supérieur aux 7€ prescrits ou non⁴. Les 62 autres communes appliquent des tarifs différents en fonction de l'âge des étudiants engagés ; le maximum pouvant aller jusqu'à 17,25€ nets de l'heure.

Les publics bénéficiaires et les tâches réalisées par les jeunes

Les publics bénéficiaires

L'appel à projets avait notamment pour objectif de promouvoir et renforcer auprès des jeunes la solidarité vis-à-vis des personnes défavorisées ou en difficulté et favoriser les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens, notamment les personnes âgées.

Une question dans le rapport d'activités permettait d'indiquer quel type de public avait pu bénéficier des tâches effectuées par les jeunes : des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes isolées, des personnes fréquentant un quartier particulier, un parc ou un lieu public, des personnes confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques et enfin l'ensemble des habitants de la commune.

Rappelons que les communes touchées par les inondations ont été autorisées à revoir leur projet de manière à réagir aux urgences qui se présentaient. Il leur était simplement demandé de tenir les services du gouvernement informés de ces changements. En principe, seules les communes touchées pouvaient modifier leur projet, les autres projets gardant tout leur sens sur leur territoire. Dans les faits, il s'avère que des communes non-touchées ont également consacré un ou quelques jours au tri de dons ou de colis à destination des populations sinistrées, ce qui trouve tout son sens dans un projet tel qu'« Été solidaire ».

⁴ Ce qui est conforme à la législation puisque les contrats sont d'une durée inférieure à 1 mois.

Au total, 61 communes ont adapté leur programme. Les publics bénéficiaires devenant alors les personnes victimes des inondations ou l'ensemble des habitants de la commune, selon les travaux effectués. Ces derniers sont détaillés un peu plus loin dans le rapport.

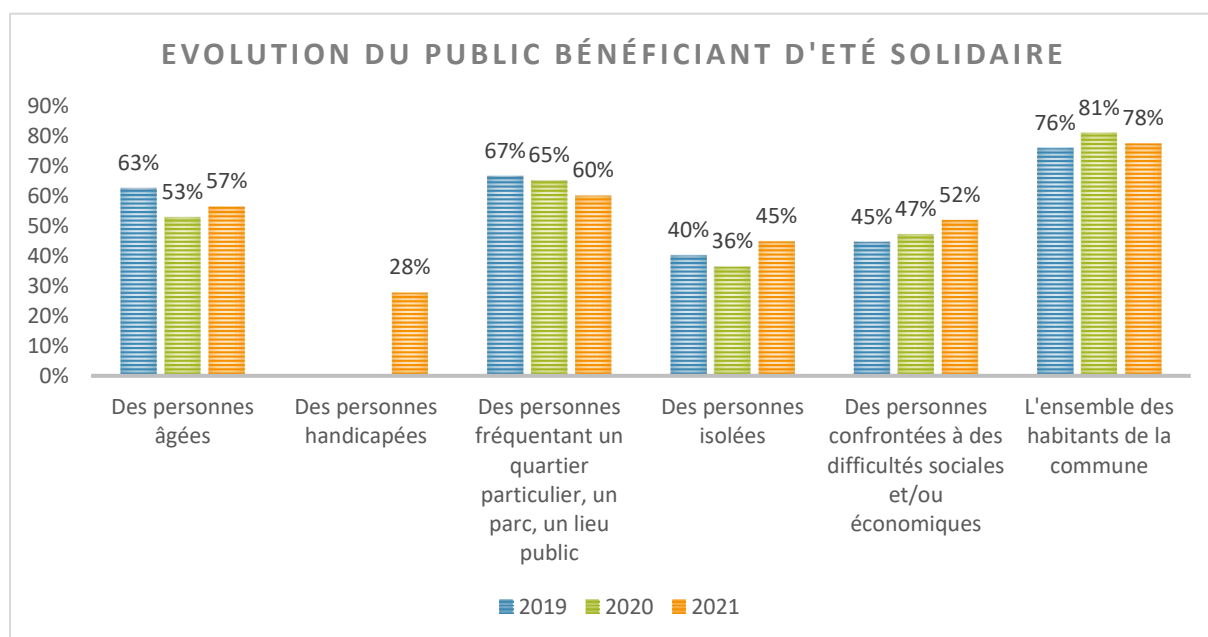
Le tableau ci-après donne un aperçu des réponses des communes.

Tableau 2 : Public bénéficiaire du travail réalisé par les jeunes

Quel public bénéficie ou a bénéficié du travail réalisé par les jeunes ? Nombre et pourcentage de communes						
	Des personnes âgées	Des personnes handicapées	Des personnes fréquentant un quartier particulier, un parc, un lieu public	Des personnes isolées	Des personnes confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques	L'ensemble des habitants de la commune
Oui	126	62	134	100	116	173
% Oui	57%	28%	60%	45%	52%	78%
Total	223	223	223	223	223	223

Le graphique ci-dessous propose un aperçu de l'évolution des publics bénéficiaires ces 3 dernières années.

Graphique 12 : Evolution du public bénéficiaire de 2019 à 2021



Ces données nous permettent de constater un léger déplacement des activités vers les personnes confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques ainsi qu'une diminution des actions à destination d'un quartier ou d'un lieu public. En 2020, l'ensemble des habitants de la commune étaient légèrement sur-représentés et les personnes âgées sous-représentées. Il est probable que cela soit dû à la crise covid, les actions ayant été réorientées pour ne pas mettre les personnes âgées en danger à leur domicile ou en maison de repos.

En 2021, la catégorie concernant les personnes handicapées a été ajoutée, ces personnes étant souvent citées dans le descriptif des actions les années précédentes.

Conformément à l'appel à projets et en lien avec les inondations, les actions visant les personnes isolées et celles qui sont confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques occupent une place plus importante.

Les tâches attribuées aux jeunes

L'intervention suite aux inondations

Dans le rapport d'activités, les communes étaient invitées à décrire en quelques lignes les principales tâches effectuées par les jeunes. Comme évoqué plus haut, les promoteurs ont été autorisés à adapter leur programme en lien avec les inondations. Soixante et une communes ont saisi cette opportunité.

A Chaudfontaine, Pepinster et Rochefort, le projet a été complètement revu. Les jeunes ont ainsi pu apporter leur aide aux centres d'accueil d'urgence, à la distribution des repas et du matériel de première nécessité dans les rues sinistrées, à la réception et au tri des dons aux habitants sinistrés pour le nettoyage des habitations ou encore au déblaiement et au nettoyage des bâtiments communaux et des infrastructures touchées.

Dans d'autres communes, même fortement touchées, on constate une intervention des jeunes très réduite en raison de l'agenda. Les inondations étant survenues à la mi-juillet, le projet « Été solidaire » touchait déjà à sa fin.

Ailleurs, les tâches des étudiants ont été variées. Ils ont souvent apporté leur aide en plus d'autres activités : remplissage de sacs de sable, renfort aux équipes travaux pour la réhabilitation des voiries, nettoyage de l'espace public, de plaines de jeux, d'écoles... D'autres ont rejoint ponctuellement les équipes logistiques. Ils ont aidé à la réception, au tri et à la distribution de dons ou encore à la distribution de repas.

Outre ces interventions en lien avec les inondations, les principales tâches réalisées par les jeunes sont reprises ci-dessous et regroupées par thème, en lien logique avec les objectifs énoncés dans l'appel à projets. Les jeunes travaillant par équipe et à des périodes parfois différentes, les communes les affectent le plus souvent à différentes tâches. Il est devenu extrêmement rare que l'ensemble des jeunes recrutés dans une même commune ne travaille que sur un seul chantier ou un seul projet.

L'aménagement, l'entretien et l'embellissement de lieux publics et privés

Les projets les plus nombreux concernent l'aménagement et l'embellissement de lieux publics et privés. On les retrouve dans plus de 150 communes. Les projets et les lieux touchés sont très diversifiés et contribuent très souvent à l'amélioration du vivre-ensemble :

- travaux de peinture et/ou de réaménagement dans des habitations sociales, une maison de la cohésion sociale, une maison de quartier, des locaux du CPAS, des bâtiments communaux, des bâtiments destinés à des associations, des écoles communales, l'espace public numérique, une bibliothèque ou encore une académie de musique ;
- réalisation de fresques artistiques, aménagement et décoration de cours de récréation ;
- entretien et remise à neuf de plaines de jeux, de modules de jeux, de terrains de pétanque, de terrains multisports, de skate-park, de street-basket ;

- construction de boîtes à livres, d'hôtels à insectes, de nichoirs, de mobilier urbain, de poubelles créatives ;
- aide au service voirie, remise en état de chemins de promenade, fléchage, embellissement du parc communal, réfection et création de panneaux directionnels, entretien et aménagement du RAVeL, organisation d'ateliers de réparation de vélos,
- placement, réparation et peinture de rambardes , de rampes d'escalier, de garde-corps, de parapets, de rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, restauration de caillebotis ;
- création de potagers, bacs de plantations partagées, entretien ou réhabilitation du jardin communautaire.

La propreté publique

Les jeunes étudiants participent également au maintien ou au rétablissement de la propreté publique sur le territoire de leur commune. Ces activités se retrouvent dans plus de la moitié des communes participant à l'opération :

- nettoyage et entretien de cimetières, mise en valeur du patrimoine, funéraire ou non, désherbage et enlèvement de plantes invasives, nettoyage de venelles ;
- entretien et peinture de bancs publics, d'aires de pique-nique, de mobilier urbain ;
- nettoyage de tags ;
- entretien de plantations, arrosage, taille de haies et arbustes ;
- ramassage de déchets sur la voirie, dans les parcs, les bois, les espaces verts, au bord des rivières ou cours d'eau, sur les places publiques, le long des trottoirs, dans les fossés, ramassage de poubelles publiques.

Ces démarches de nettoyage et de contribution à la propreté publique sont régulièrement accompagnées de campagnes de sensibilisation à la gestion des déchets, à la lutte contre les dépôts clandestins, au respect de l'environnement via la réalisation de supports didactiques, de panneaux de sensibilisation ou d'éléments symboliques tels que des arbres à cannettes.

Les travaux domestiques pour des personnes isolées, âgées ou à mobilité réduite

Ces activités avaient souffert de la crise sanitaire en 2020. Elles sont à nouveau présentes dans plus de 50 communes, bien qu'il s'agisse souvent de travaux extérieurs, tout aussi utiles pour ces bénéficiaires. On relève des travaux d'entretien des jardins, taille de haies, rangement de bois, peinture, évacuation d'encombrants, mais également des ateliers d'aide à l'utilisation des outils informatiques.

Les activités avec des bénéficiaires d'institutions

Les institutions accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées ont également pu accueillir de petites équipes de jeunes dans leurs murs dans près de 60 communes. Ils ont apporté leur aide pour la confection, la distribution ou l'aide au repas, les déplacements, la gymnastique, les ateliers de prévention des chutes, des activités intérieures, des promenades... Certains ont participé au nettoyage et à l'entretien des locaux ou des chambres des résidents. D'autres ont contribué à la gestion des visiteurs. D'autres encore sont plutôt restés à l'extérieur et se sont occupés de la tonte des pelouses, de la taille des haies, de l'entretien général du parc, de la confection de poulaillers ou de bacs potagers.

Les actions de solidarité vis-à-vis de publics en difficultés

D'autres actions de solidarité au bénéfice de publics en difficultés ont également été menées. Elles sont très diverses :

- aide à la distribution de repas ou à la préparation de colis alimentaires. C'est une action qui semble prendre un peu d'ampleur. On la retrouve dans plus d'une vingtaine de communes ;
- distribution de boîtes « senior focus » ;
- participation à la donnerie (brocante gratuite) ;
- aide aux magasins de seconde main (réaménagements et rangements en rayons, tris des habits, développements de la promotion, aide logistique pour la préparation de colis alimentaires), à l'épicerie sociale ou au lavoir social.

Les actions de sensibilisation

Comme stipulé plus haut, les travaux menés par les étudiants sont parfois couplés avec des actions de sensibilisation des citoyens :

- sensibilisation au respect de l'environnement, au ramassage des déchets ;
- réalisation de pochoirs « ici commence la mer » ;
- réalisation d'un clip vidéo pour la prévention du harcèlement ;
- campagne de mobilité pour sensibiliser les enfants à la sécurité à vélo en rue ;
- campagne de sensibilisation avec le public des sans-abris ;
- sensibilisation au bien-être animal.

Ces actions prennent la forme de panneaux de sensibilisation, de clips vidéo, de totems symboliques avec les déchets ramassés, de peintures éphémères, ou encore de pochoirs.

Les tâches attribuées aux jeunes sont donc très variées et rencontrent toutes les objectifs visés par l'appel à projets.

Comment les tâches sont-elles choisies ?

Dans un petit nombre de cas (9), les activités proposées aux jeunes sont tout simplement les mêmes, d'année en année. Il n'y a pas de réelle mise en projet.

En revanche, dans la plupart des communes, les activités à proposer aux étudiants font l'objet de discussions ou concertations :

- avec d'autres services de la commune (63) qui identifient les projets auxquels les jeunes peuvent participer ou les services qui ont besoin de renfort (travaux, tourisme, environnement, patrimoine...) ;
- avec des partenaires (37) qui identifient ou relaient les besoins de leurs bénéficiaires ou de la population ;
- avec les travailleurs de terrain ou les services sociaux (27) qui relaient directement ou identifient les besoins des bénéficiaires. Il s'agit par exemple de travailleurs du Plan de cohésion sociale, d'éducateurs de rue, d'assistants sociaux du CPAS, de travailleurs issus d'une Société de logements de service public, de travailleurs dans une maison de quartier...

- avec les bénéficiaires qui font parfois part eux-mêmes de leurs besoins : des résidents, des habitants, des aînés, des citoyens lors de permanences dans des maisons de quartier ou à l'occasion d'enquêtes menées par la commune ;
- à l'occasion de réflexions collectives, de brainstorming rassemblant de nombreux intervenants sur le territoire, mêlant autorité communale, services communaux et partenaires associatifs.

Dans 18 communes, les responsables de projet expliquent qu'ils recherchent des activités qui conviennent à des jeunes peu qualifiés et d'intérêt public, des travaux qui sont valorisants pour les jeunes et qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie ou du bien-être des habitants.

Une quinzaine de projets « Eté solidaire » sont élaborés sur proposition de mandataires : échevin, bourgmestre ou collègue communal.

Enfin, dans 4 communes, les projets sont directement élaborés avec les jeunes, soit lors de l'évaluation de l'année précédente, soit au départ d'un canevas général proposé par l'équipe et au sein duquel les jeunes choisissent les activités à mener.

Pistes d'améliorations proposées pour 2022

En fin de rapport d'activités, les communes étaient invitées à formuler des suggestions ou pistes d'amélioration pour les appels à projets à venir, et plus particulièrement pour l'année 2022.

Notons d'emblée que près de 66 communes n'éprouvent pas le besoin de proposer de suggestions et que 34 autres formulent des pistes d'amélioration propres à leur organisation interne ou aux relations avec les futurs partenaires.

Les pistes d'améliorations pour l'appel à projets sont réparties de la manière suivante :

L'augmentation du subside

C'est une thématique récurrente. Depuis plusieurs années, certains promoteurs insistent sur la possibilité de pouvoir disposer d'une enveloppe plus importante. Leur souhait porte avant tout sur la possibilité de pouvoir engager plus de jeunes (15 communes). Ensuite, elles aimeraient pouvoir proposer un salaire plus attractif aux jeunes (12 communes). Enfin, quelques-unes voudraient consacrer une partie du budget à des frais de fonctionnement ou à l'achat de matériel de protection individuelle.

Rappelons ici qu'un grand nombre de communes ont déjà saisi l'opportunité de pouvoir engager davantage de jeunes et que certaines espèrent que cette possibilité sera maintenue à l'avenir.

Les délais administratifs

Il s'agit là aussi d'une demande récurrente de la part des communes. Cette année, c'est la nécessité de lancer l'opération plus tôt qui est surtout mise en évidence (17 communes). En effet, en 2021, l'appel à projets a été transmis aux communes le 31 mars. Sachant que la participation à l'opération est souvent abordée à l'occasion d'un collège, voire d'un conseil communal, que des partenariats doivent être noués et que la procédure de recrutement des étudiants demande du temps, il est compréhensible que ce commentaire soit formulé. Une douzaine de communes souhaiteraient également que la réponse relative à la candidature soit transmise plus tôt afin de pouvoir assurer un suivi adéquat auprès des jeunes. Enfin, quelques-unes demandent également à ce que le délai entre le lancement de l'appel à projets et le dépôt des candidatures soit quelque peu allongé.

Le contenu de l'appel à projets

Une vingtaine de communes formulent des suggestions de modifications propres à l'appel à projets.

Elles portent sur :

- l'élargissement des dates de projet de manière à couvrir les autres périodes de vacances ou l'année scolaire (7 communes) ;

- les critères de sélection des jeunes pour 5 d'entre elles qui voudraient que le critère de vulnérabilité ne soit plus imposé ;
- la possibilité de pouvoir encadrer des stages (3 communes) ;
- le fait de pouvoir travailler plus (3 communes).

Des avis isolés évoquent également le fait de pouvoir engager les jeunes moins longtemps, de pouvoir modifier le projet sans devoir demander d'accord préalable ou à l'inverse d'avoir un appel à projets plus directif concernant les travaux à confier aux jeunes.

Une plus grande visibilité pour le projet

Cette thématique est évoquée par huit communes. Elles demandent que du matériel de visibilité soit fourni pour les étudiants (t-shirt, casquettes, chasubles, ...), mais font également référence à la nécessité d'assurer une plus grande visibilité du projet sur leur territoire afin, notamment, de valoriser le travail des jeunes. Enfin, certains commentaires ne permettent pas de savoir s'il s'agit d'une meilleure communication à l'échelle régionale ou locale.

Depuis 2020, des canevas pour les flyers et affiches de promotion sont mis à disposition par la Direction de la Cohésion sociale en version numérique. Cette demande n'est plus évoquée dans les commentaires que par une seule commune, qui en ignorait sans doute l'existence.

L'accompagnement des communes

L'analyse des rapports d'activités permet encore de relever certains points.

Si certaines communes approuvent l'évolution en matière de simplification administrative, d'autres demandent que l'accès aux documents soit encore facilité.

D'autres commentaires laissés par certaines communes sont interpellants car ils témoignent d'une mauvaise connaissance ou compréhension du contenu de l'appel à projets ou des supports fournis par la DiCS tels que la FAQ, les bonnes idées ou encore les témoignages publiés sur le site internet.

Dans le même ordre d'idées, les erreurs qui sont toujours commises au sujet de la rémunération des jeunes laissent penser que certains fonctionnent par habitude et ne lisent pas attentivement les documents remis.

Une autre hypothèse serait d'envisager que les documents ne circulent peut-être pas assez au sein de certains services.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, dans un contexte de catastrophes naturelles et de crise sanitaire qui participe malheureusement à l'isolement de certains jeunes et de certains publics, un projet tel qu'« Été solidaire » garde tout son sens.

Il ne serait pas honnête de passer sous silence les quelques éléments contrariaires qui ont été relevés dans ce rapport, mais il s'agit là de cas isolés.

Le rapport d'activités permettait aux communes de laisser un commentaire concernant un point positif relatif à la mise en œuvre d'Été solidaire sur leur territoire. Ces remarques auraient pu faire l'objet d'une analyse. Quelques extraits choisis serviront plutôt ici à illustrer la pertinence de l'opération qui a rencontré, cette année encore, un vif succès.

Succès auprès des communes qui n'ont jamais été si nombreuses à participer. En 2021, 226 communes de Wallonie se sont portées candidates, ce qui représente plus de 89 pour cent.

Succès quant au public jeune à toucher. Les critères de sélection restent pertinents et permettent la rencontre et la mixité sociale.

« Comme chaque année, l'action permet la rencontre entre jeunes qui ne se seraient jamais côtoyés. »

Succès auprès des jeunes puisque les chiffres font référence à 2824 jeunes engagés, à plus de 2362 candidatures refusées et 1316 jeunes engagés sur fonds propres par les communes.

« Chaque année, le nombre de jeunes intéressés par l'opération augmente. Le projet a la cote aussi parmi les familles qui attendent, chaque année, la mise sur pied de l'opération et la visite des jeunes y prenant part. »

Succès quant à la diversité des tâches proposées. Elles sont nombreuses, variées et enrichissantes.

« Été solidaire offre à des jeunes la possibilité d'effectuer un travail étudiant qui se diffère des offres d'emploi classiques disponibles sur le territoire (de la) commune. Une véritable sensibilisation aux valeurs de citoyenneté, de solidarité et d'action pour la collectivité est donc mise en place. »

Succès quant aux bénéficiaires. Le projet vise à améliorer le cadre de vie des citoyens ou à développer des actions de solidarité vis-à-vis de citoyens fragilisés. Là encore, les chiffres et les témoignages montrent que l'objectif est bien rencontré.

« Outre une première expérience professionnelle pour les jeunes et la rencontre intergénérationnelle, le projet constitue aussi un véritable dispositif de "veille sociale" permettant la détection de situations problématiques tant chez les jeunes que chez les personnes âgées. »

Succès aussi pour les pouvoirs locaux. Ils bénéficient indirectement de l'opération car sa mise en œuvre ouvre les portes de l'administration communale, parfois méconnue par les jeunes.

« Le projet donne la chance à plusieurs jeunes de découvrir le monde du travail et par la même occasion leur commune et les travailleurs qui la composent. »

Enfin, quelques extraits supplémentaires témoignent du succès de l'appel à projets quant aux objectifs poursuivis :

Découverte de la solidarité,

« Les jeunes ont été confrontés à un événement exceptionnel qui a eu pour conséquence un élan de solidarité dans la commune. Ils ont pu venir en aide concrètement aux sinistrés et prendre conscience de l'importance d'aider ceux qui en ont besoin. »

Découverte du monde du travail,

« Cette année, plus que d'habitude, le projet a permis aux jeunes, dont la bulle sociale a été fortement limitée ces derniers mois, de reprendre contact avec l'extérieur et le monde du travail, et reprendre confiance en eux. »

Renforcement du sentiment d'utilité,

« Vu le contexte, on a hésité à maintenir le projet, mais finalement, très grand sentiment de satisfaction. Les étudiants ont été exemplaires, très impliqués, conscients des difficultés liées au contexte. Au final, tous ont témoigné de leur sentiment d'utilité même s'il leur était difficile de côtoyer la détresse des citoyens au quotidien. »

Valorisation de l'image de la jeunesse,

« Les actions menées cette année dans le cadre de l'appel à projets ont permis de renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes vis-à-vis de leur village. Œuvrer au sein de leurs lieux de vie a été l'élément déclencheur. L'amélioration du cadre de vie de leur quartier a également eu un impact positif sur les habitants et a permis de favoriser une image positive de la jeunesse. »

Il semble donc intéressant de réitérer l'expérience, en veillant à poursuivre l'accompagnement et le soutien aux communes pour une meilleure compréhension du projet et le partage de bonnes pratiques.

ANNEXES

Appel à projets





Aux Collèges communaux

**Concerne : Subvention « Été SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE » 2021
APPEL À PROJETS**

L'opération « Été solidaire, je suis partenaire » permet aux jeunes d'être sensibilisés à la solidarité, de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population, pendant les vacances d'été, moyennant rétribution.

OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

- Inciter les jeunes à améliorer, embellir et valoriser leur quartier, leur environnement, sur le territoire de la commune ;
- Promouvoir ou renforcer auprès des jeunes la solidarité vis-à-vis des personnes défavorisées ou en difficulté et favoriser les liens sociaux entre les jeunes et les citoyens, notamment les personnes âgées ;
- Valoriser ou renforcer l'image des jeunes vis-à-vis d'eux-mêmes et des populations qui bénéficieront de leur travail ;
- Permettre aux jeunes d'effectuer ou de découvrir un travail valorisant.

PROMOTEURS

Les promoteurs sont les **communes**, travaillant en partenariat avec d'autres acteurs locaux concernés (CPAS, sociétés de logement de services publics, associations culturelles, sociales, sportives, AMO, Maisons de jeunes, etc.). Les partenariats sont fortement encouragés.

PROJETS

Les projets s'inscriront dans les objectifs d'Été solidaire décrits plus haut. La période de travail se déroulera du 1^{er} juillet au 31 août 2021.

Les projets visant l'animation à destination des enfants (garde d'enfants, encadrement de plaines de jeux, etc.) ne seront pas éligibles dans la mesure où ils relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les projets ne pourront pas bénéficier d'un subside d'un service public ou d'un organisme privé octroyé pour le même objet (pas de double subventionnement).

JEUNES CONCERNÉS ET CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Le programme concerne les jeunes âgés de **15 ans¹ à 21 ans** qui peuvent être engagés sous contrat d'occupation d'étudiant.

Les jeunes seront engagés pendant **10 jours ouvrables minimum²** à raison de 7 heures par jour en moyenne. En tout, **70 heures doivent obligatoirement être prestées** sur la période du contrat. Elles peuvent être réparties selon les besoins locaux.

L'intervention financière de la Wallonie porte sur une participation à la rémunération des jeunes à raison de 7,00 € par heure x 70 heures, soit 490,00 € par jeune³. Le salaire sera calculé de manière à ce que **les jeunes perçoivent au minimum 7,00 € nets par heure** et 490,00 € minimum au total. Si ce salaire n'est pas respecté, l'organisme promoteur se verra contraint de restituer la globalité de la subvention.

Chaque promoteur a la possibilité de proposer une rémunération plus élevée, pour autant que ce complément salarial soit à sa charge.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES JEUNES

La **mixité de genre est obligatoire** pour tous les promoteurs. Chaque projet devra par conséquent inclure les deux genres.

Une attention particulière doit être accordée au recrutement de jeunes en situation de vulnérabilité. Parmi les jeunes engagés, la **moitié au moins doit être confrontée à des difficultés sociales et/ou économiques**. Cela comprend par exemple : des jeunes issus de ménages dont les revenus principaux proviennent d'allocations sociales ; des jeunes issus de ménages faisant l'objet d'une guidance sociale (par exemple pour une intervention en médiation de dettes) ; des jeunes faisant l'objet d'une guidance sociale individuelle (services d'aide à la jeunesse, services d'aide aux jeunes en milieu ouvert, CPAS, etc.). Les collaborations avec ces services et institutions permettant de toucher et recruter des jeunes éloignés du marché du travail sont vivement encouragées.

Ce critère constitue une condition impérative qui sera vérifiée et, le cas échéant, sanctionnée a posteriori.

¹ 15 ans accomplis au premier jour d'activité et ne pas avoir atteint les 22 ans pendant la période d'activité.

² Sauf dans le cas d'un contrat de remplacement intervenant en cours de projet.

³ Le cas échéant, dans le cadre de l'engagement d'un jeune souffrant d'un handicap, une demande de dérogation motivée pourra être introduite préalablement à l'engagement du jeune pour permettre, moyennant accord de la Wallonie, d'engager ce jeune avec un temps de travail adapté, son salaire étant également adapté au nombre d'heures prestées.

Les jeunes recrutés ne pourront avoir un lien de parenté au premier degré avec une personne exerçant un mandat public pour le compte du promoteur ou d'un de ses partenaires, ni avec une personne exerçant une fonction de direction dans l'un des services du promoteur ou de l'un de ses partenaires.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement du projet (mise à disposition de matériel, assurances, etc.) et les compléments éventuels de rémunération, par exemple dans l'hypothèse de prestations dépassant les 10 jours ouvrables, seront à charge du promoteur.

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET

Le promoteur devra affecter, en qualité d'accompagnateur, un membre de son personnel ou fera appel à un partenaire local pour assurer l'encadrement des jeunes sur le terrain (si plusieurs groupes de jeunes sont formés, il faudra un accompagnateur par groupe). L'accompagnateur sera âgé de 25 ans au moins. Il pourra encadrer un nombre maximal de 10 jeunes et disposera des qualités pédagogiques, sociales et techniques requises pour sa fonction.

Le promoteur respectera les conditions de travail assurant la protection de la santé et la sécurité des jeunes engagés, notamment en choisissant des actions adaptées aux capacités physiques et intellectuelles des jeunes (matériel de protection le cas échéant et boissons en cas de fortes chaleurs).

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le promoteur dont le projet est retenu s'engage à compléter, en format électronique **pour le 31 octobre, le rapport d'activités 2021** qui lui sera communiqué ultérieurement. Il s'engage également à transmettre le **rapport financier et les justificatifs sollicités pour le 31 octobre 2021**. Le promoteur qui a bénéficié d'une subvention « Eté solidaire, je suis partenaire » en 2020, mais qui n'a pas complété le rapport d'activités ou le rapport financier en 2020 ne sera pas retenu pour l'appel à projets 2021.

PUBLICITÉ

Le promoteur devra assurer une publicité pour l'action « Eté solidaire, je suis partenaire » auprès de son public et des citoyens de sa commune. Dans toutes les communications relatives à l'opération, il sera fait mention du soutien de la Wallonie. Un support de communication écrite adapté sera fourni à chaque commune pour le lancement du projet.

SUBVENTION

La subvention est calculée au prorata du nombre d'heures prestées par le jeune sachant que celui-ci doit être engagé pendant **10 jours d'activités** et doit prêter durant cette période un **total de 70 heures**. Sachant également qu'une heure prestée est subventionnée à concurrence de 7,00€, **la subvention maximale par jeune embauché est de 490,00€**.

Si un jour férié (21 juillet ou 15 août) tombe durant la période contractuelle, la limite des 10 jours d'activités peut être considérée comme atteinte. Deux cas de figure sont alors possibles au niveau du subventionnement :

- Soit le promoteur rémunère le jeune. Le jour férié est alors assimilable à un jour d'activité et est donc subventionnable ;
- Soit le promoteur ne rémunère pas le jeune. Le jour férié n'est alors pas assimilable à une journée d'activité et n'est pas subventionnable.

Si pour une raison quelconque, le jeune ne va pas jusqu'au bout de son contrat, le promoteur sera subventionné :

- À concurrence du nombre d'heures prestées par le jeune si aucun remplacement n'a été possible ;
- À concurrence du maximum de 70h s'il a conclu un contrat de remplacement avec un autre jeune.

La méthode de calcul de la subvention se base sur le nombre d'habitants par commune au 1^{er} janvier 2020 et sur l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux, l'ISADF, calculé par l'IWEPS pour l'ensemble des communes wallonnes, afin d'apprécier de manière pertinente et cohérente la vulnérabilité des habitants.

L'opération Eté solidaire doit aussi être un outil de lutte contre l'isolement, particulièrement durant la crise sanitaire. Afin de dynamiser l'opération auprès des petites entités, leur permettre d'engager un nombre de jeunes significatif pour des actions de cohésion et de solidarité auprès de la population dont l'isolement en milieu rural est parfois plus important, il est proposé cette année de permettre aux 149 communes de moins de 10.000 habitants de bénéficier de 10 jeunes subventionnables.

Le nombre de jeunes auxquels chaque commune peut prétendre est publié sur le site de la Direction de la Cohésion sociale <http://cohesionsociale.wallonie.be>. Il est également introduit dans chaque formulaire de candidature.

RENTREE DES PROJETS ET NOTIFICATION DES DÉCISIONS

Le présent courrier annonçant le lancement de l'opération est adressé à l'ensemble des communes wallonnes.

Les promoteurs intéressés devront **introduire leur projet** en ligne via le Guichet des Pouvoirs locaux pour le **25 avril 2021** au plus tard. La **décision** d'approbation des projets sera communiquée aux promoteurs via le Guichet des pouvoirs locaux au plus tard le **28 mai 2021**.

Le **formulaire** d'appel à projets sera **publié sur le Guichet des Pouvoirs locaux** - dans la matière « Subsidés et dotations » et la catégorie « Financements affectés » - dès l'envoi du présent courrier annonçant le lancement de l'opération aux communes.

En cas de non-respect des conditions d'éligibilité, l'administration se réserve le droit de réclamer le remboursement de la subvention en tout ou en partie.

AIDE ET SUPPORTS

Des témoignages d'« Eté solidaire, je suis partenaire » de même qu'une foire aux questions et un recueil de bonnes idées sont disponibles sur le portail <http://cohesionsociale.wallonie.be> afin d'illustrer des actions menées via l'opération et aider les promoteurs à élaborer leur projet.

Vous souhaitant plein succès, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Ministre des Pouvoirs locaux



Christophe COLLIGNON

Rapport d'activités 2021 – Formulaire transmis aux communes via le Guichet des pouvoirs locaux

Bonjour,

Nous vous remercions de bien vouloir remplir ce rapport d'activités pour le 31 octobre 2021 au plus tard. Pour rappel, il s'agit d'une étape indispensable pour pouvoir réintroduire une candidature l'an prochain si l'opération est reconduite.

Cela ne vous prendra pas plus de 10 minutes.

Pour toute information relative au questionnaire, n'hésitez pas à contacter la DiCS, soit par téléphone au 081/327.345, soit par courriel à etesolidaire@spw.wallonie.be

Bon travail !

Questionnaire

1. Combien de jeunes ont été engagés dans votre commune grâce au subside « Eté solidaire » ? *
 - Nombre total de jeunes subsidiés par « Eté solidaire »
 - Nombre de filles
 - Nombre de garçons
2. Parmi les jeunes engagés, combien sont confrontés à des difficultés sociales et/ou économiques ? * jeunes
3. Quelles démarches mettez-vous principalement en place pour identifier les jeunes vulnérables ?
 - Le recrutement est assuré dans des lieux spécifiques (quartiers à forte concentration de logements sociaux, écoles spécialisées, maisons de quartier, activités du Plan de cohésion sociale...)
 - Nous faisons appel à des relais (ex. CPAS, AMO, PCS, cours d'alpha, centres d'accueil, travailleurs sociaux...) qui proposent à certains jeunes de postuler (éventuellement par l'intermédiaire des parents)
 - Les discussions qui ont lieu lors de l'entretien d'embauche ou les CV nous permettent d'identifier le contexte économique et social dans lequel le jeune évolue
 - Nous ne mettons rien en place pour ne pas faire de discrimination
 - Autre :
4. La commune a-t-elle engagé plus de jeunes sur fonds propres que ceux financés par la subvention régionale liée à « Eté solidaire » ?
 - Oui
 - Non
5. Si oui, combien de jeunes ? jeunes

6. Quel est le montant du salaire horaire net payé par la commune aux jeunes ?
*Si la commune pratique des montants différents en fonction de l'âge, merci de noter le minimum et le maximum. Si les montants sont identiques pour tous, notez deux fois le même montant : **
- Montant minimum : euros nets par heure de travail
 - Montant maximum : euros nets par heure de travail
7. La commune a-t-elle refusé des candidatures de jeunes qui répondaient aux critères énoncés dans l'appel à projets ? *
- Oui
 - Non
8. Combien de candidatures ont été refusées ? _____ candidatures
9. Pour quelle raison ces jeunes n'ont-ils pas été retenus ?
.....
10. Décrivez en quelques lignes les principales tâches effectuées par les jeunes. *
.....
.....
11. Comment choisissez-vous les activités à proposer aux étudiants lors du lancement de l'appel à projets ?
.....
.....
12. Quel public bénéficie ou a bénéficié du travail réalisé par les jeunes ?
*Cochez la ou les réponses. **
- ☐ Des personnes âgées
 - ☐ Des personnes handicapées
 - ☐ Des personnes fréquentant un quartier particulier, un parc, un lieu public
 - ☐ Des personnes isolées
 - ☐ Des personnes confrontées à des difficultés sociales et/ou économiques
 - ☐ L'ensemble des habitants de la commune
13. Pour la mise en œuvre de l'opération « Eté solidaire », la commune a-t-elle conclu un partenariat avec un ou plusieurs acteurs locaux (CPAS, société de logement de service public, associations culturelles, sociales, sportives, service d'aide en milieu ouvert, maison de jeunes, etc.) ? *
- Oui
 - Non

14. Avec quel acteur local la commune a-t-elle conclu un partenariat ? *

Choisissez toutes les réponses qui conviennent :

- ☐ CPAS
- ☐ Société de logement de service public
- ☐ Association culturelle, sociale ou sportive
- ☐ Service d'aide en milieu ouvert
- ☐ Institution accueillant des publics spécifiques
- ☐ Maison de jeunes
- ☐ Autre :

15. Comment les partenaires sont-ils principalement choisis ?

- ☐ La commune fait un appel général aux candidats lors du lancement de l'appel à projets. Les projets les plus intéressants sont retenus
- ☐ C'est un partenariat qui est reconduit d'année en année
- ☐ La commune élabore son projet « Eté solidaire » et cherche ensuite les partenaires les plus pertinents pour accompagner le projet
- ☐ La commune travaille avec les candidats partenaires qui se présentent spontanément
- ☐ Autre :

16. Citez et explicitez une difficulté à laquelle vous avez été confronté cette année en lien avec la mise en œuvre d' « Eté solidaire » dans votre commune

.....

17. Citez et explicitez un point positif relatif à la mise en œuvre d' « Eté solidaire » dans votre commune

.....

18. Quelles pistes d'améliorations suggèreriez-vous pour l'appel à projets « Eté solidaire, je suis partenaire » 2022 ? *

.....

Vous venez de terminer le rapport d'activités « Eté solidaire, je suis partenaire » 2021. Merci à vous !

Lorsque vous ne souhaitez plus effectuer de modifications, cliquez sur "Envoyer". Ceci doit être fait pour le 31 octobre 2021 au plus tard. N'oubliez pas de compléter le rapport financier également.

Il n'est pas nécessaire d'envoyer de version papier à la DiCS !